



CONSEIL COMMUNAL
DE VICH

Résumé des décisions du
Conseil Communal de Vich
du 10.03.2026 présidé par le
Président M. Christian
BRONSIL

➤ Appel nominal

36 membres convoqués, 27 présents, 7 excusés, 2 absents. Le quorum est atteint

➤ Adoption du Procès-Verbal 02.12.2025.

Le procès-verbal 02.12.2025 est accepté à l'unanimité (26 OUI)

➤ Adoption de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité (26 OUI)

➤ **Préavis n°01/2025-2026 - Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) et proposition de participation de la Commune de Vich au DISREN**

La commission des affaires régionales propose un amendement : **adhésion immédiate au DISREN** et non au 01.01.2027 comme proposé dans les conclusions du préavis.

L'amendement est accepté (15 OUI, 6 NON, 5 abstentions)

Nous passons au vote du préavis amendé :

Le **Préavis n°01/2025-2026** tel qu'amendé est accepté (17 OUI, 7 NON, 2 abstentions)

➤ **Élection d'un membre pour la commission de gestion (suite démission de Mme DORNIER)**

M. Yann KISLIG est élu par applaudissement

Fait à Vich, le 12.03.2026

Le Président
Christian BRONSIL



La Secrétaire
M^{me} Valérie ZEENDER

Selon les articles 168 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.